

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

## Liquide Test Mammite

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Liquide Test Mammite

Code du produit FUK011

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Solution d'indicateur

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise UKAL ELEVAGE  
Parc économique de la Sauer  
2 rue de l'Etang  
67360 ESCHBACH  
FRANCE

Tel: +33 3 88 07 40 15

e-mail: ukalel@ukal.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+41 44 251 66 66 (Tox Center)

24h-Notruf: +41 44 251 51 51

Date de révision 18.01.2024

Version 002 (Version précédente: 001)

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre,

voir section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage



### Mention d'avertissement

Attention

### Mentions de danger

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

### Conseils de prudence

P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P280: Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et un équipement de protection du visage.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### Informations supplémentaires

Aucun(e).

### Identificateur de produit

Non demandé.

### 2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Solution aqueuse d' agent tensioactif. Réactif coloré.

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Laurylethersulfat	1% - 5%	Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Chronic 3 H412 [Eye Dam. 1 H318: C > 10 % ; Eye Irrit. 2A H319: 5 % ≤ C ≤ 10 %]	No.-CAS: 68891-38-3 No REACH: 01-2119488639-16-004
2-phenoxyethanol	1% - 5%	Acute Tox. 4 H302 (ATE=1394mg/kg bw), Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335	No.-CAS: 122-99-6 No.-CE: 204-589-7 No.-Index: 603-098-00-9

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler un médecin dans les cas graves.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. Appeler un médecin dans les cas graves.
<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Symptômes les plus importants: Érythème.
<b>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Jet d'eau à grand débit.
<b>5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
<b>5.3. Conseils aux pompiers</b>	
<b>Equipement spéciaux pour la protection des intervenants</b>	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Pour les non-secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhale les vapeurs/poussières.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhale les vapeurs/poussières. Ventiler la zone.
<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).
<b>6.4. Référence à d'autres sections</b>	Voir chapitre 8 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas inhale les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine.
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

<b>Limite(s) d'exposition</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
<b>2-phenoxyethanol (CAS 122-99-6)</b>	
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups	Developmental Risk Group C
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)	20 ppm STEL [KZGW] BIA (aerosol, vapour) 110 mg/m <sup>3</sup> STEL [KZGW] BIA (aerosol, vapour)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	20 ppm TWA [MAK] BIA (aerosol, vapour) 110 mg/m <sup>3</sup> TWA [MAK] BIA (aerosol, vapour)
France - Occupational Illnesses	RG 84

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### Protection individuelle

*Protection respiratoire* Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

*Protection des mains* Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. EN 374 Gant Nitrile Épaisseur 0.38mm Niveau de Perméation > 480min Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.

*Protection des yeux* Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

*Protection de la peau et du corps* Vêtements de protection à manches longues.

*Risques thermiques* Pas de précautions spéciales.

**Contrôle d'exposition de l'environnement** S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Violet.
<b>Odeur</b>	Faible, typique
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	n'est pas applicable
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	n'est pas applicable
<b>Point d'éclair:</b>	pas applicable
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	7.5 - 8.5 (100% en solution)
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité:</b>	complètement soluble (Eau)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	pas applicable (liquid)

### 9.2. Autres informations

<b>9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique</b>	Pas d'information disponible.
<b>9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité</b>	Pas d'information disponible.

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Pas de décomposition en utilisation conforme.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Aucun(e).
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun raisonnablement prévisible.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

<b>Toxicité aiguë</b>	<b>Laurylethersulfat (CAS 68891-38-3)</b> Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA_API) <b>2-phenoxyethanol (CAS 122-99-6)</b> Dermal LD50 Rabbit = 5 mL/kg (NLM_CIP) Inhalation LC50 Rat > 0.057 mg/L 8 h(EU_CLH) Oral LD50 Rat = 1850 mg/kg (EU_CLH)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Irritation légère de la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Aucun(e).
<b>Cancérogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour un organe cible, exposition unique.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour les organes cibles, exposition répétée.
<b>Danger par aspiration</b>	La substance ou le mélange ne doit pas être classé comme dangereux pour l'aspiration.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Donnée non disponible.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Donnée non disponible.
<b>Autres données</b>	Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

<b>12.1. Toxicité</b>	Peut changer le pH de l'eau.
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Une bioaccumulation est peu probable.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée non disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
<b>12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
<b>12.7. Autres effets néfastes</b>	Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. L'origine-clé visé déchets au Catalogue européen des déchets (CED) est une recommandation. En raison des différentes applications en besoins de l'utilisateur peut un autre numéro de la clé de déchets doit être attribué. Le code de gestion des déchets proposé selon VEVA SR 814.610.1 fait référence au produit dans l'état de livraison. Le produit après utilisation peut avoir une composition différente, ce qui peut entraîner une reclassification. Cela doit être convenu avec la société d'élimination. Code d'élimination de déchet 2"128 .
<b>Emballages contaminés</b>	Eliminer comme le produit non utilisé.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Non applicable.
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non applicable.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non applicable.
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Non applicable.
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.

### **Règlement type des ONU**

<b>ADR/RID</b>	Non réglementé.
<b>IMDG</b>	Non réglementé.
<b>IATA</b>	Non réglementé.
<b>Autres Informations</b>	Aucun(e).

---

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>Informations réglementaires</b>	Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: <5%: agents de surface anioniques Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1. Classe de stockage 12. VOC (CH) = ---
<b>2-phenoxyethanol (CAS 122-99-6)</b>	
EU - Cosmetics (1223/2009) -	1.0 % MAC
Annex V - Preservatives -	
Maximum Authorised Concentration	
EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances	171 Product type 1, 2, 4, 6, 13 (204-589-7)
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	Product type: 7 Product type: 10 Product type: 11
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See entry 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Révision</b>	Version initiale
<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	Aucun(e).
<b>Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3</b>	H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Autres informations</b>	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.